

Dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin de Thau, la Prud'homie des pêcheurs de Thau-Ingril souhaite attirer votre attention sur deux enjeux majeurs pour l'avenir de notre territoire : la préservation des activités professionnelles historiques de pêche et de conchyliculture, ainsi que la prise en compte des impératifs de sécurité civile, notamment des conditions d'intervention des moyens aériens de lutte contre les incendies de type Canadair.

La lagune de Thau constitue un patrimoine naturel, économique, social et culturel exceptionnel. Elle représente depuis des générations un espace de travail et de production pour les pêcheurs professionnels et les conchyliculteurs. Elle contribue directement à l'économie locale, à l'emploi et à l'identité de notre territoire. Elle peut également revêtir une importance stratégique pour la sécurité des personnes et des biens, notamment lors des opérations de lutte contre les incendies.

En sa qualité de représentante des intérêts de la pêche professionnelle, la Prud'homie des pêcheurs de Thau-Ingril demande que ces fonctions essentielles soient pleinement reconnues et prises en compte dans les orientations du futur SCoT.

1. Préserver prioritairement la pêche professionnelle et la conchyliculture

La pêche professionnelle et la conchyliculture constituent des activités historiques et structurantes du Bassin de Thau. Elles participent à son identité, à son patrimoine maritime et lagunaire, ainsi qu'à son dynamisme économique.

Ces métiers font vivre de nombreuses entreprises et activités connexes : fournisseurs, transporteurs, mareyeurs, commerçants, restaurateurs et autres acteurs de la filière. Ils représentent une économie productive ancrée dans le territoire, qui repose sur la disponibilité des espaces lagunaires, la qualité du milieu naturel, le maintien des accès professionnels et la sécurité des conditions de travail.

Ces activités ne peuvent être considérées comme de simples usages parmi d'autres. Elles constituent des activités économiques essentielles dont la pérennité doit être garantie dans les choix d'aménagement et d'organisation de la lagune.

La Prud'homie des pêcheurs de Thau-Ingril demande donc que le SCoT reconnaisse explicitement le caractère structurant de la pêche professionnelle et de la conchyliculture et prévoie des orientations concrètes pour :

- préserver les espaces nécessaires à l'exercice de la pêche professionnelle et aux activités conchyliques ;
- maintenir les accès aux ports, aux zones de débarquement et aux installations professionnelles ;
- garantir la sécurité des professionnels et la continuité de leurs activités ;
- prévenir les aménagements et occupations susceptibles de compromettre durablement les conditions d'exercice de ces métiers ;
- prendre en considération les besoins des professionnels dans toute décision susceptible de modifier les usages de la lagune.

Les activités de plaisance, de loisirs nautiques et de tourisme doivent être organisées de manière compatible avec les exigences de production, la sécurité des travailleurs et la pérennité des entreprises.

2. Prendre en compte les impératifs de sécurité civile et les interventions des Canadair

La protection des populations et des biens constitue un impératif d'intérêt général qui doit être intégré à la planification territoriale.

Les moyens aériens de lutte contre les incendies, notamment les avions bombardiers d'eau de type Canadair, doivent pouvoir disposer de conditions opérationnelles adaptées lorsqu'ils sont amenés à prélever de l'eau dans un plan d'eau.

Lorsque la lagune de Thau est susceptible d'être utilisée pour de telles opérations, la présence d'embarcations, les activités nautiques et certaines occupations de l'espace lagunaire peuvent soulever des questions de compatibilité avec les exigences de sécurité et de fonctionnement des interventions aériennes.

La Prud'homie des pêcheurs de Thau-Ingril estime indispensable que ces enjeux soient anticipés dans le cadre de la révision du SCoT, en lien avec les services compétents de la sécurité civile.

Nous demandons notamment :

- l'identification des secteurs susceptibles d'être concernés par les opérations de prélèvement d'eau des moyens aériens ;
- la prise en compte des contraintes opérationnelles et des éventuelles zones de sécurité associées ;
- l'examen des usages et occupations susceptibles de gêner les interventions des secours ;
- la concertation entre les collectivités, les professionnels de la lagune et les services de sécurité civile ;
- la définition, par les autorités compétentes, des mesures adaptées permettant de préserver les capacités d'intervention.

La planification territoriale doit permettre d'anticiper les conflits d'usage et de veiller à ce que les activités pratiquées sur la lagune ne compromettent ni la sécurité des personnes ni l'efficacité des opérations de secours.

3. Organiser les usages de la lagune en respectant ses fonctions essentielles

La Prud'homie des pêcheurs de Thau-Ingril considère que le développement des activités touristiques et de loisirs doit s'inscrire dans une organisation équilibrée des usages, respectueuse des fonctions économiques, environnementales et opérationnelles de la lagune.

La coexistence des différents usages ne peut être durable si elle se fait au détriment des activités professionnelles historiques ou de la sécurité publique.

Il est donc demandé que le SCoT établisse une organisation cohérente permettant :

- de donner une priorité effective à la préservation des espaces indispensables à la pêche professionnelle et à la conchyliculture ;
- de garantir le maintien des conditions de travail et de sécurité des professionnels ;
- de prendre en compte les besoins opérationnels des services de sécurité civile, notamment pour les interventions aériennes de lutte contre les incendies ;
- d'encadrer les activités de loisirs lorsque celles-ci risquent de gêner les activités professionnelles ou les opérations de secours ;
- d'associer les représentants des professions lagunaires aux décisions relatives à l'organisation des usages.

Cette démarche ne vise pas à exclure les activités de loisirs ou de tourisme, mais à garantir leur compatibilité avec les activités productives, la protection de l'environnement et les exigences de sécurité publique.

La Prud'homie rappelle que les professionnels de la pêche sont des acteurs historiques de la lagune, dont l'expérience et la connaissance du milieu doivent être pleinement prises en compte dans les décisions relatives à son avenir.

4. Inscrire ces priorités dans les orientations du futur SCoT

La Prud'homie des pêcheurs de Thau-Ingril demande que la révision du SCoT traduise ces enjeux en orientations concrètes et opérationnelles, afin que la reconnaissance de l'importance de la pêche professionnelle et de la conchyliculture ne demeure pas une simple déclaration de principe.

Nous demandons que le futur document de planification :

- reconnaisse explicitement la pêche professionnelle et la conchyliculture comme des activités économiques structurantes du Bassin de Thau ;

- protège les espaces de travail, les installations et les accès indispensables à leur maintien ;
- intègre les besoins de la sécurité civile dans l'organisation des usages de la lagune ;
- prévoit des mesures de prévention des conflits entre activités professionnelles, loisirs nautiques et opérations de secours ;
- garantisse une concertation effective avec la Prud'homie des pêcheurs de Thau-Ingril et les autres acteurs professionnels concernés ;
- veille à la cohérence des orientations retenues avec les compétences des autorités concernées et la réglementation applicable.

Nous souhaitons que les conséquences des choix d'aménagement soient appréciées au regard de leur impact sur la continuité des activités professionnelles, l'emploi local, la sécurité des travailleurs et la capacité d'intervention des services de secours.

Conclusion – Défendre les activités professionnelles et l'intérêt général du territoire

La lagune de Thau est un patrimoine commun dont la gestion doit permettre de préserver durablement ses richesses naturelles, ses activités économiques et la sécurité de ses habitants.

Pour la Prud'homie des pêcheurs de Thau-Ingril, la pêche professionnelle et la conchyliculture doivent occuper une place prioritaire dans l'organisation des usages lagunaires. Elles sont le fruit d'une histoire, de savoir-faire transmis de génération en génération et d'un engagement quotidien des professionnels au service de l'économie locale.

De même, les exigences de sécurité civile et la capacité des moyens de secours à intervenir efficacement face aux incendies doivent être anticipées et intégrées aux choix de planification.

La Prud'homie des pêcheurs de Thau-Ingril demande en conséquence que ces deux enjeux soient pleinement intégrés à la révision du SCoT du Bassin de Thau et qu'ils se traduisent par des orientations concrètes garantissant la préservation des activités professionnelles lagunaires et le maintien des conditions nécessaires à l'intervention des services de secours.

Le développement des activités de loisirs et de tourisme ne doit pas conduire à fragiliser les métiers qui ont façonné l'identité du Bassin de Thau, ni compromettre les exigences de sécurité publique.

Nous appelons ainsi à une planification territoriale équilibrée, fondée sur la reconnaissance des activités productives historiques, la concertation avec les professionnels et la prise en compte des impératifs de sécurité civile.

La Prud'homie des pêcheurs de Thau-Ingril demande que cette contribution soit pleinement prise en considération dans le cadre de la révision du SCoT du Bassin de Thau.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Prudhomme Major Ricard Jean-Marie